

013/009

L'AN DEUX MILLE TREIZE

Le 27 MARS à 18h 00

Présents : Danièle BORDAIS, Yvette PAZ, Henri FRAISSE, Betty FOURNIER, Bernard DOAT, Danielle CONDO, Germinal GRINO, Paulette VERGNES Dominique DUASO-ORTAS, Jean-Marie BIRBES. Joseph POMAR .

Excusés : Michèle RIEUX, Martine PALMIERO, Marie Françoise JOURNES

Absents : Mohamed EDDAH, Sandrine GOMEZ

AFFECTATION DES RESULTATS 2011 – BUDGET PRIMITIF S.A.A.D. 2013

La Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le S.A.A.D. est soumis à une comptabilité avec une nomenclature en M22. Le Conseil Général est l'autorité qui décide de l'affectation des résultats.

Conformément aux décisions du Conseil Général,

les résultats de l'exercice 2011 n'avaient pas été affectés sur le Budget du S.A.A.D.

La Vice-Présidente expose au Conseil d'Administration que le Compte Administratif de l'exercice 2011 du **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de Gaillac** fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Déficit exercice 2011 75 835,75 €

Aujourd'hui, le Conseil Général décide d'affecter les résultats de 2011 sur le Budget Primitif 2013

:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ligne 002 Déficit de fonctionnement reporté sur Budget Primitif 201 : 75 835,75 €

Sur décision du Conseil Général et conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2011 présentement closes,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'Administration soumise à son examen.

DONNE délégation à la Présidente et la Vice-Présidente de faire exécuter les opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Receveur Percepteur est chargé de faire respecter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

ET EXECUTOIRE

Transmis en Préfecture.

Le 02/04/2013.

La Présidente,

MICHELE RIEUX